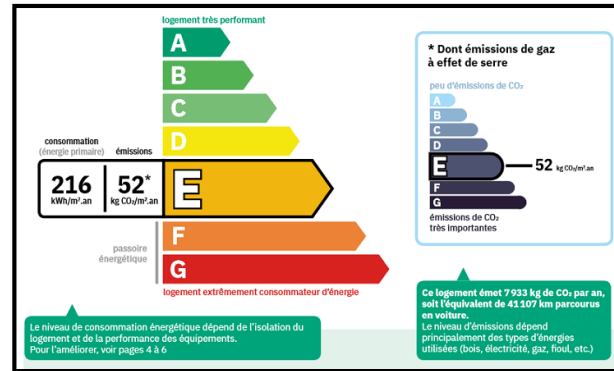


Diagnostic de Performance Energétique



Validité du DPE
Réalisé entre le 01/01/2013 et le 31/12/2017 => Valable jusqu'au 31/12/2022
Réalisé entre le 01/01/2018 et le 30/06/2021 => Valable jusqu'au 31/12/2024
Réalisé à partir du 01/07/2021 => Valable pendant 10 ans

Vente du bien immobilier
Audit énergétique obligatoire
01/04/2023 : Classes F et G
01/01/2025 : Classe E
01/01/2034 : Classe D

Bailleur
Gel des loyers (même en cas de renouvellement de bail) : 22/08/2022 : Classes F et G
Location interdite :
01/01/2023 : Logement conso > 450 kWhEF/m².an
01/01/2025 : Classe G
01/01/2028 : Classe F
01/01/2034 : Classe E

Copropriété –DPE collectif obligatoire
01/01/2024 : Nombre de lots > 200
01/01/2025 : Nombre de lots < 200 et > 50
01/01/2026 : Nombre de lots < 50

- Le DPE renseigne sur la **performance énergétique et environnementale** d'un bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre,
- Le DPE est **obligatoire en cas de vente ou de mise en location** d'un logement (si celui se destine à être occupé au moins 4 mois/an),
- Le DPE tient compte des consommations de **chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire, d'éclairage et des auxiliaires**. Il classe les logements selon différentes étiquettes, de la meilleure à la moins bonne, soit de A à G,
- Le DPE propose une **estimation du coût annuel en énergie** du logement. Il fournit également des recommandations :
- Conseils / bons usages sur le logement et ses équipements
- Travaux prioritaires (essentiels) et autres travaux avec estimation des coûts
- Le DPE est juridiquement **opposable** (sauf la partie recommandations) et il est valable pendant 10 ans (cf. conditions spécifiques [encadré bleu] pour les DPE réalisés entre janvier 2013 et juin 2021)
- Le DPE doit être **établi par un diagnostiqueur** qui est un professionnel indépendant, certifié, ayant souscrit une assurance professionnelle. Liste des professionnels certifiés disponible sur : <http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>
- Le coût du DPE n'est pas fixe, il se situe en général entre 100€ et 250€

